

## PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES 2022

Pour bénéficier d'un logement à loyer modéré, les demandeurs doivent respecter certains plafonds de ressources annuelles.

Les plafonds de ressources locatifs sont révisés chaque année en tenant compte de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Toutefois, sachez qu'il existe sur certains programmes des dérogations permettant de loger des personnes dépassant ces plafonds réglementaires.

**Les plafonds de ressources applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont à comparer avec le revenu fiscal de référence de votre avis d'impôt sur le revenu 2021 (sur les ressources 2020).**

Catégorie de ménage	Ressources annuelles (revenu fiscal de référence)	Revenus nets /mois
1 personne seule	21 139 €	1 840,85 €
2 personnes	28 231 €	2 458,45 €
3 personnes	33 949 €	2 956,39 €
4 personnes	40 985 €	3 569,11 €
5 personnes	48 214 €	4 198,64 €
6 personnes	54 338 €	4 731,93 €
par personne suppl.	6 061 €	

